

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/09 DU 10 MAI 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E2820-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN), SIGNE A BUJUMBURA, LE 25 JANVIER 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/36 du 30 novembre 2022 portant Ratification par la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) en faveur du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), signé à Bujumbura, le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de Don n°E2820-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024, est ratifié.

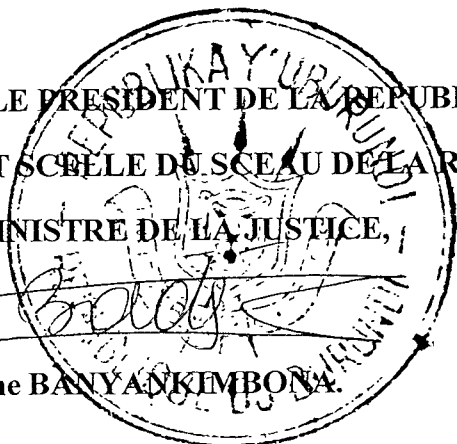
Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le            mai 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCHELE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E2820-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN) AU BURUNDI, SIGNE A BUJUMBURA, LE 25 JANVIER 2024**

---

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n°E2820-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 10 mai 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

  
Domine BANYANKIMBONA.

